



**PROJET DE TRAVAUX N°G 5132
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.
- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour l'aménagement du site Paul Morel (ancien hôpital)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VESOUL

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| - la voirie nationale : | <input type="checkbox"/> | |
| - la voirie départementale : | <input type="checkbox"/> | |
| - la voirie communale ou intercommunale : | <input checked="" type="checkbox"/> |
¹ à compléter pour ces 3 |
| - le domaine privé : | <input type="checkbox"/> | catégories de voiries |

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : octobre 2015
- Durée prévisible du chantier : 100 jours

- Entreprise réalisatrice :
COFFELY INEO
Agence Champagne-Ardenne
10 rue de Varennes
B.P. 12
10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Communauté d'Agglomération de Vesoul
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- LYONNAISE DES EAUX
- DREAL de Franche-Comté
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Commune de VESOUL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de VESOUL

G 5132 - Extension du réseau concédé d'électricité pour l'aménagement du site Paul Morel (ancien hôpital)

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de VESOUL, de type urbaine, est le chef lieu du département. La zone des travaux se situe rue Paul Morel (site de l'ancien hôpital).

La commune de VESOUL présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Eglise Saint-Georges (Arrêté du 05/07/1993),
- Collège du Marteroy (Arrêté du 23/04/1996),
- Couvent des Ursulines (Arrêté du 21/12/1992),
- Hôtel de Magnoncourt (Arrêté du 30/01/1989),
- Hôtel dit de Simon Renard, rue des Boucheries (Arrêtés du 19/09/2007 et du 01/06/2011),
- Hôtel Baressols, place de l'Eglise (Arrêté du 07/11/1979),
- Hôtel Pétremand (Arrêté du 28/10/1991),
- Hôtel Lyautey de Genevreville (Arrêté du 05/02/2009),
- Maison (2, rue Baron-Bouvier) (Arrêté du 26/03/1934),
- Maison dite hôtel Thomassin (Arrêté du 24/12/2008),
- Maison Ebaudy de Rochetaillé (Arrêté du 06/10/1996),
- Palais de Justice (Arrêté du 07/12/1976),
- Synagogue (Arrêté du 05/12/1984).

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- l'implantation d'un poste de transformation au centre du site et en son raccordement souterrain au réseau existant long d'environ 250 mètres ;
- la construction d'un réseau souterrain à basse tension long d'environ 500 mètres nécessaires à la desserte de projets immobiliers envisagés sur le site ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 19 ensembles d'éclairage public nécessaires à l'éclairage des voies principales composés d'un mât en acier cylindro-conique de 6 mètres de hauteur, d'une crosse de 1 mètre de saillie et d'un luminaire équipé de leds d'une puissance d'environ 50W ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 2 ensembles d'éclairage public nécessaires à l'éclairage de la voie rejoignant la rue baron Bouvier, composés d'une console murale de 1 mètre de saillie et d'un luminaire équipé de leds d'une puissance d'environ 50W ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 16 ensembles d'éclairage public nécessaires à l'éclairage des parkings et des voies secondaires composés d'un mât en acier cylindro-conique de 4 mètres de hauteur, et d'un luminaire équipé de leds d'une puissance d'environ 35W ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 44 bornes basses nécessaires au balisage des chemins piétonniers et des escaliers centraux, de 1 mètre de hauteur, équipée de leds d'une puissance d'environ 5W ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 13 ensembles d'éclairage public nécessaires à l'éclairage du parvis de l'ancien hôpital, de l'entrée du site coté rue Aristide Briand et de la mise en valeur de la façade de l'ancien bâtiment, composés d'un mât en acier cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une finition en pointe et de projecteurs équipés de leds d'une puissance d'environ 40W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011